



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de Madame Jocelyne
AMOUROUX

Vaux le Pénil, le 26 novembre 2019

Par courrier réceptionné le 14 novembre 2019, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 316 19 00045 déposée par Madame Clothilde PERRIARD pour la construction d'un bâtiment de stockage, d'un poulailler et de serres sur le territoire de la commune de Morêt-Loing-et-Orvanne.

Ce permis de construire a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La commission rappelle qu'un avis favorable avait déjà été donné lors de la commission du 21 février sur un premier permis de construire qui lui a été refusé.

La commission rappelle que Madame Clothilde PERRIARD s'installe en tant que jeune agricultrice et dispose d'une autorisation d'exploiter.

Son activité de maraîchage et d'élevage de poules, nécessite des infrastructures adaptées qui font l'objet de ce permis de construire.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Il s'agit ici de la construction de son outil de production. Ce sont des constructions nécessaires à l'activité agricole.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF